

se trouve l'Eglise anglicane, par suite des tendances catholiques des théologiens d'Oxford : c'est une épître adressée à M. Newman. On a pu juger, par les documens que nous avons publiés à ce sujet, combien est grand l'intérêt qu'excite en ce moment le mouvement de l'Université d'Oxford.

—Les membres de l'*Institut catholique* de Londres, dans une réunion qui avait pour objet la situation, sous le rapport religieux, des pauvres catholiques que leur état de misère oblige à chercher des moyens de subsistance dans les ateliers publics établis dans la capitale, ont unanimement résolu de présenter une pétition à l'honorable chambre des communes, demandant que ces infortunés ne soient point empêchés par la loi pour les pauvres (the poor law) d'entendre la messe tous les dimanches et fêtes d'obligation. L'accomplissement de ce devoir religieux apporterait non seulement quelques consolations à ces âmes affligées, mais pourrait encore améliorer leur état moral.

Les huit fêtes d'obligation en Angleterre sont : la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, la fête de saint Pierre et de saint Paul, l'Assomption de la Sainte Vierge, la Toussaint et Noël.

—L'*Orthodoxe Journal*, qui avait fait naguère appel aux catholiques d'Angleterre, en faveur de la paroisse de Woolwich, qui se trouve dans le plus grand dénûment, nous apprend aujourd'hui que le gouvernement anglais vient de mettre gratuitement à la disposition du curé catholique de cette ville un terrain parfaitement situé pour la construction d'une église.

—Sir Arnold-James Knight, docteur-médecin, appartenant à une ancienne famille catholique du nord du Lincolnshire, vient d'être fait chevalier par la reine. C'est la première fois, depuis l'émancipation, qu'un pareil honneur est conféré à un catholique.

FRANCE.—La *Gazette spéciale de l'Instruction publique* donne les renseignemens suivans sur les travaux de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire :

« La commission de la chambre des députés continue l'examen du projet de M. Villemain avec la plus sérieuse attention ; mais, ses membres s'étant promis de ne point faire connaître leurs travaux, il est assez difficile d'être au courant de leurs décisions. Voici cependant quelques renseignemens dont nous pouvons garantir l'exactitude. La commission est d'avis de supprimer le certificat de moralité, en stipulant que le recteur pourrait cependant, s'il est besoin, faire opposition dont il serait appelé devant les tribunaux. Elle a également proposé de n'exiger d'autres grades que ceux des Facultés, et, par conséquent, de supprimer le brevet de capacité. Quant à la question des